Programme des Nations Unies pour le développement

Pays/Région/Monde : Mali

Plan d'initiation

Titre du projet : CDN-Phase de mise en œuvre

Résultats escomptés du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Programme des Nations Unies pour le développement :

- *Effet 2.2 UNSDCF :* D'ici 2024, les communautés gèrent de façon durable et équitable les ressources naturelles et l'environnement et sont plus résilientes aux effets néfastes des changements climatiques
- Effet 3 du CDP (2020 – 2024) : D'ici 2024, les communautés gèrent durablement et équitablement les ressources naturelles et l'environnement et sont plus résistantes aux effets néfastes du changement climatique.

Date de début et de fin du plan d'initiations : Décembre 2022 au juin 2024

Partenaires de mise en œuvre :

1. La Direction Nationale de l'Energie ;
2. La Direction nationale de la Planification du Développement (DNPD) ;
3. La Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle de Pollution et des Nuisances (DNACPN) ;
4. L'Agence de l'environnement et du Développement Durable (AEDD) ;
5. L'Agence des Energies Renouvelables (AER) ;
6. L'Agence malienne de pour le Développement de l'Energie Domestique et l'Electrification rurale (AMADER) ;
7. Le Patronat

Brève description

En réponse, lors de la COP26, l'Administrateur du PNUD a lancé le prochain chapitre de la Promesse climatique "De la promesse à l'impact" avec pour objectif global d'aider au moins 100 pays à transformer leurs promesses en actions vers des voies de développement nettes à zéro, résilientes au climat et durables. S'appuyant sur les résultats, l'expérience et la dynamique de la première phase, et en tant que contribution majeure au Partenariat pour les NDC, l'initiative vise à intensifier le soutien dans trois domaines essentiels :

- Échelle et rapidité - Faire de la CDN une passerelle pour mettre en œuvre et suivre une action climatique ambitieuse dans tous les secteurs et domaines thématiques afin d'atteindre les objectifs audacieux fixés dans les CDN révisées et améliorées ;
- Amplifier l'ambition - Relier des CDN fortes et intégrées à des parcours à long terme de zéro net et de résilience climatique, et à la prochaine CDN, afin de tracer la voie vers la neutralité climatique ;
- Inclusivité durable - Une leçon clé de la Promesse climatique à ce jour est que les CDN plus inclusives ont tendance à être plus ambitieuses.

Période du programme: Decembre 2022-Juin 2024 Numéro de projet de l'Atlas :00147128 ID de sortie de l'atlas:00133848 Marqueur de genre :2	Total des ressources requises :1000000 USD Total des ressources allouées : 540 000 USD • Régulier :540000 • Autre: o PNUD : 300 000 USD o Donateur o Gouvernement Budget non financé :160 000 USD Contributions en nature

Approuvé par le PNUD :

I. CONTEXTE

Sur la base de l'évaluation de la première contribution déterminée au niveau national (CDN), avec les insuffisances constatées au niveau mondial, le Mali s'est engagé dans un processus collectif de relèvement de ses ambitions.

Cette augmentation de l'ambition du Mali s'est basée sur les actions suivantes :

- L'ajout des déchets comme 4ème secteur de sa CDN ;
- Augmentation de l'ambition de réduction des émissions pour le secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie de 21% à 39% de réduction des émissions d'ici 2030 ;
- En 2030, le pays séquestrera 211 864 KT CO2 eq. Kilo Tonnes CO2 eq. Dans le cadre du scénario de référence et 296 483 KT CO2 eq. Dans le cadre du scénario d'atténuation ;
- La mise à jour de la période de référence avec les niveaux de réduction des GES du scénario d'atténuation par rapport au scénario de référence est de 31% pour l'énergie, 25% pour l'agriculture, 39% pour les forêts et 31% pour les déchets ;
- L'inclusion des polluants à courte durée de vie dans les efforts de réduction des émissions.

La synthèse des émissions et de la séquestration à l'horizon 2030 donne une réduction de 40% de ces émissions totales.

En termes d'adaptation, la vision du Mali est de faire de l'économie verte et de la résilience au changement climatique une priorité.

Les plans d'adaptation de la CDN comprennent :

- La poursuite de cinq grands programmes dont la foresterie, l'agriculture intelligente et les énergies renouvelables ;
- Les projets de foresterie et d'écosystèmes : gestion de l'ensablement des rivières, reboisement, plantation de milliers d'hectares d'arbres fruitiers ;
- Les programmes REDD+ qui ont le co-bénéfice d'être également efficaces en matière d'atténuation (développement des filières gomme arabique et produits forestiers non ligneux) ;
- Le développement de la recherche sur l'adaptation au changement climatique ;
- La mobilisation des autorités locales, des communautés vulnérables et des groupes de femmes pour améliorer leur résilience au changement climatique ;
- Une série de projets sectoriels dans les domaines de l'agriculture, des déchets, de la météorologie, de la société civile et du renforcement des capacités.

II. OBJECTIF ET RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif global de ce projet est de renforcer la gouvernance de la mise en œuvre de la CDN.

Les objectifs spécifiques visés :

1. Mettre en place de politiques, stratégies, plans et cadres réglementaires inclusifs (nationaux, sectoriels ou infranationaux) pour soutenir la mise en œuvre des NDC et favoriser la relance verte ;
2. Renforcer les capacités institutionnelles et des mécanismes de coordination gouvernementale à tous les niveaux pour soutenir des processus de mise en œuvre des NDC efficaces, sensibles à la dimension de genre et inclusifs ;
3. Élaborer de stratégies de financement, de plans ou de cadres d'investissement inclusifs et tenant compte de la dimension genre, afin de définir et mobiliser diverses sources de financement (secteur public/privé international/national) pour soutenir la mise en œuvre des actions des NDC et favoriser la relance verte dans les secteurs clés ;
4. Mettre en place ou renforcer des systèmes et processus de données et de transparence pour le cadre de transparence renforcé afin de mesurer la réalisation des objectifs des CDN ;
5. Favoriser l'adoption d'une approche intégrée pour la mise en œuvre des mesures relatives aux NDC dans les secteurs clés et les domaines thématiques transversaux ;

Les résultats attendus :

1. Les pays disposent de l'appropriation, des capacités et des ressources nécessaires pour améliorer leur CDN dans le cadre du prochain cycle de révision et de l'inventaire mondial/régional, conformément aux trajectoires à long terme ;
2. Des stratégies, une volonté politique et des capacités/ressources pour des trajectoires à long terme de réduction nette à zéro et de résilience climatique sont établies, y compris les SLT ;
3. Des plateformes et/ou des mécanismes d'engagement des parties prenantes sont établis ou renforcés et les acteurs clés sont habilités à diriger les processus de mise en œuvre des NDC et l'action climatique à long terme ;
4. Des mécanismes d'engagement innovants sont développés et/ou mis à l'échelle pour promouvoir la mobilisation ;
5. Des plateformes de partage des connaissances sont créées et/ou renforcées pour permettre l'échange d'informations en vue d'éclairer la mise en œuvre des NDC et les voies à long terme

III. LES EFFETS

3.1 Effet 1: Les pays ont effectivement renforcé les mécanismes de gouvernance et de financement inclusifs et sensibles au genre pour permettre la réalisation et le suivi des objectifs des NDC dans tous les secteurs.

3.2 Effet 2: Les pays ont établi des voies de développement nettes à long terme et résistantes au climat, alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris.

3.3 Effet 3: Les acteurs clés de la société sont systématiquement engagés et habilités à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre des NDC et à l'établissement de voies de développement nettes et résilientes au climat à long terme.

IV. MODALITÉS DE GESTION

Le projet sera exécuté suivant les modalités de mise œuvre directe par le PNUD. Des accords spécifiques seront signés avec des partenaires afin de leur déléguer la mise en œuvre de certaines activités conformément à leurs missions et attributions.

V. LA COORDINATION GOUVERNEMENTALE

La coordination de la mise en œuvre de la CDN sera assurée par l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable qui abrite en même temps le point focal national CDN. Ce travail sera complet par le comité de suivi de la mise en œuvre de la CDN dont la présidence est assurée par le ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.

VI. LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

Les partenaires de mise en œuvre sont entre autres :

1. La Direction Nationale de l'Energie ;
2. La Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) ;
3. La Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle de Pollution et des Nuisances (DNACPN) ;
4. L'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) ;
5. L'Agence des Energies Renouvelables (AER) ;
6. L'Agence malienne de pour le Développement de l'Energie Domestique et l'Electrification Rurale (AMADER) ;
7. Le Patronat

VII. LE RÔLE DU PNUD

Le bureau pays du PNUD assure la mise en œuvre globale du projet en veillant à la mise à disposition de ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités à travers des lettres d'accord signées avec les partenaires chacun en ce qui le concerne. Il veille à la gestion efficace et efficiente des ressources mobilisées.

Aussi, le PNUD va mobiliser les expertises techniques internes et externes nécessaires pour appuyer et assister la mise en œuvre des activités.

VIII. SURVEILLANCE

Une description des exigences de surveillance pour le plan de lancement.

Veuillez-vous référer à la façon dont les résultats des activités et les résultats associés doivent être suivis, examinés et évalués, en fonction de la portée et de la durée du plan de lancement (c'est-à-dire qu'un plan de lancement d'une durée de 9 mois pour démarrer les activités pilotes nécessitera

la combinaison de divers outils et mécanismes de suivi, par opposition à un plan de lancement court établi pour engager un consultant pour la finalisation du descriptif de projet).

Au minimum, un rapport sur la phase de lancement devrait être préparé à la fin du plan de lancement, en utilisant le format standard *disponible dans l'instantané* exécutif, *en plus de joindre* le document de projet complet *s'il est élaboré ou une explication si le lancement n'a pas permis de produire un projet complet.*

Ce présent plan de lancement est établi pour engager un consultant pour l'élaboration d'un document de projet (ProDoc)